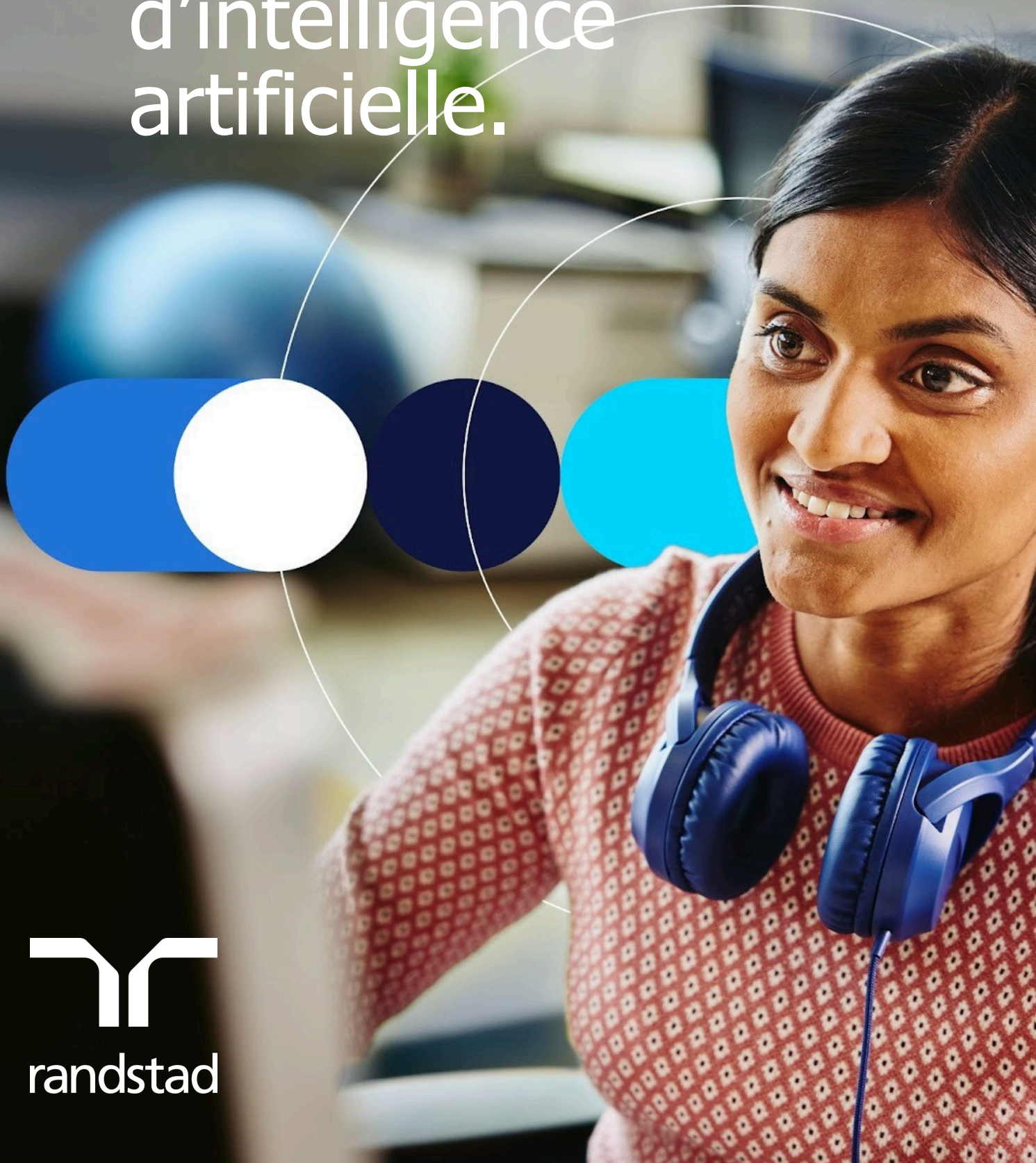


directives mondiales du groupe Randstad

principes d'intelligence artificielle.



principes en matière d'IA.

principes relatifs à l'intelligence artificielle du groupe Randstad.

Au sein du groupe Randstad, nous pensons que les meilleurs résultats s'obtiennent en combinant notre passion pour l'humain et la puissance technologique actuelle, en vue d'aider les personnes et les organisations à exprimer tout leur potentiel.

Au fil des années, nous avons testé de nombreuses technologies pour accélérer et améliorer les interactions humaines entre les talents, les consultants et l'ensemble de notre écosystème de recrutement. Nous adoptons des systèmes d'intelligence artificielle (IA) pour accompagner nos salariés dans l'expression de leur plein potentiel et améliorer les expériences, opportunités et bilans de nos talents et de nos clients. Ces technologies sont utilisées à différentes étapes de notre processus, mais en veillant toujours à ce que l'humain garde le contrôle de la technologie et de ses incidences.

Randstad définit, et ce en conformité avec les pratiques applicables en la matière, un système d'IA comme un système virtuel qui, à partir des données qu'il reçoit, analyse et génère des résultats sous forme de contenus, de prédictions, de recommandations ou de décisions. Les systèmes d'IA ont différents niveaux d'autonomie et d'adaptabilité en fonction de leur utilisation. Tout développement ou déploiement de systèmes d'IA par Randstad doit respecter les présents principes.

L'IA, et notamment l'IA générative, se démocratise de plus en plus, et son utilisation soulève des questions quant au respect de la vie privée ou les règles applicables sur ce sujet. En 2019, Randstad a défini son propre ensemble de principes relatifs à l'IA afin de répondre à ces problématiques. Nous mettons à jour ces principes en 2024 à la lumière des avancées technologiques et réglementaires dans le domaine et en tenant compte des attentes accrues de la société au sujet de l'utilisation de l'IA.

Venant compléter nos valeurs fondamentales (connaître, servir, faire confiance, rechercher la perfection et promouvoir les intérêts de chacun) et en adéquation avec nos politiques commerciales, ces principes constituent le socle de notre engagement : utiliser l'IA de manière responsable. Dans un monde où les technologies sont en rapide et constante évolution, ces principes constituent une base

commune pour notre entreprise et pour toutes nos parties prenantes (y compris nos clients, talents, partenaires, fournisseurs et nos propres salariés). Nous appliquons les principes de l'IA à travers toutes les entités du groupe Randstad, selon le contexte et l'état de l'art, tout en nous adaptant à son évolution.

Le groupe Randstad est déterminé à utiliser l'IA de façon éthique et responsable. Nous agissons avec prudence, afin de nous assurer qu'elle sert les intérêts de nos parties prenantes et nous permet de minimiser les risques associés à la technologie. Randstad ne considère pas l'IA comme un substitut à l'humain ou aux interactions sociales, mais plutôt comme un moyen puissant d'augmenter le potentiel des êtres humains. Notre expérience nous a appris que les vrais liens ne sont pas faits de données et d'algorithmes, mais qu'ils exigent une intervention humaine.

Notre utilisation de l'IA vise à favoriser des interactions plus personnalisées, pertinentes et significatives avec nos clients et nos talents, tout en veillant à ce que les décisions essentielles (y compris les décisions ayant des effets juridiques ou équivalents impactant les individus) soient systématiquement prises par des humains.

Nos principes relatifs à l'IA :

1. des résultats positifs pour tous

Les systèmes d'IA doivent respecter les droits fondamentaux de chaque individu et doivent être utilisés au bénéfice de la société dans son ensemble. Dans notre secteur, ils doivent bénéficier aux talents, aux clients et à nos consultants. Ils doivent également permettre d'améliorer l'inclusion des populations sous-représentées, et de créer de nouvelles opportunités sociales, économiques et éducatives.

2. supervision humaine et respect de l'autonomie de la personne

Les systèmes d'IA doivent être utilisés pour accroître les capacités humaines et doivent pouvoir être contrôlés par des personnes physiques. La répartition des rôles entre les IA et les humains doit offrir à ces derniers la possibilité de choisir ou d'intervenir à tout moment. Les systèmes d'IA doivent apporter une assistance à l'Homme dans l'environnement de travail et avoir pour finalité la création d'emplois riches de sens.

3. transparence et clarté

L'entreprise, lorsqu'elle utilise les systèmes d'IA, doit le faire en toute transparence et fournir des informations utiles :

- afin que chaque individu soit conscient de ses interactions avec les systèmes d'IA,
- pour expliquer à chacun comment sont obtenus les résultats des systèmes d'IA,
- pour fournir à chaque personne exposée à d'éventuels répercussions négatives d'un système d'IA l'opportunité d'en contester les résultats.

4. impartialité et inclusion

Les systèmes d'IA doivent traiter les individus de manière équitable et respecter les principes de non-discrimination, de diversité et d'inclusion, inscrits dans la loi. À cette fin, les personnes qui développent et utilisent les systèmes d'IA doivent mettre en place des mécanismes et dispositifs de protection appropriés tout au long du cycle de vie du système d'IA.

5. conformité et sécurité

Le développement et l'utilisation des systèmes d'IA doit être conforme au droit applicable, incluant la réglementation relative à l'IA ainsi qu'à la propriété intellectuelle, à la protection des données, à la cybersécurité, et à la confidentialité, afin de veiller à ce que les systèmes soient fiables, robustes et sûrs.

6. responsabilité

Les entreprises fournisseurs ou, le cas échéant, celles mettant en place des systèmes d'IA, restent à tout moment responsables de leur utilisation, et veillent au respect du principe d'accountability, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Randstad poursuivra ses investissements dans les technologies actuelles et futures, basées sur l'IA, par le biais d'initiatives de développement de produits en interne, en tirant parti de solutions commerciales existantes, et via l'assimilation de savoir-faire externes grâce à des acquisitions et partenariats. De cette manière, nous continuerons à repousser nos limites au service des talents et des clients pour les aider à exprimer tout leur potentiel, promouvoir un recrutement inclusif et façonner le monde du travail.

contrôle des documents

numéro de version	modifié par	modifications effectuées	date de modification	statut
v.1.0	global legal	création	Décembre 2019	caduque
v.2.0	global legal	mise à jour	Juin 2024	en vigueur

version traduite de l'anglais en juillet 2024.

